

Image not found or type unknown



Donation d'un bien immobilier lors d'un séparation

Par **milou25**, le **15/03/2009** à **14:44**

je vis en concubinage, nous avons deux enfants. nous avons construis il y a 5 ans, il nous reste 10 ans a rembourser.

si je quitte mon conjoint est ce possible de simplement ne plus rembourser le prêt sans demander le remboursement des années dont j'ai payé le prêt.

en d'autre mot, lui faire "cadeau" des 5 ans écoulés.

quelles démarches dois faire ?

Merci de me répondre